

La Gazette des retraité-es

Dernière minute ...

Une fois de plus l'actualité nous bouscule !

En pleine bagarre sur la réforme des retraites, la commission SFR86 avait décidé de faire le point sur ses orientations/actions en provoquant un débat ouvert à tous les syndiqués. Une assemblée générale avait été programmée et préparée. La Gazette d'annonce était sur le point de partir (celle que vous avez entre les mains...). Mais l'actualité s'impose : la date choisie, le 6 juin, est justement celle retenue par l'intersyndicale interprofessionnelle pour relancer les troupes sur le sujet majeur de ces derniers mois. Il n'était plus possible de maintenir notre AG à cette date ; cela aurait été interprété comme un abandon de la solidarité dans l'action contre la réforme, à un moment où l'unité si fortement construite connaît quelques remous.

Donc nous annulons et reportons à l'automne (sans doute le 28 septembre) sur le thème fort et lourd d'enjeu de la protection sociale complémentaire. Nous aurions pu ne pas vous informer de ce changement de pied, mais la Gazette était prête, son contenu en phase avec l'actualité. Donc on maintient l'envoi, convocation AG en moins !...



~~Assemblée Générale des retraité-es FSU 86~~

~~Mardi 6 juin 2023~~

~~Restaurant Le Relais—Lussac-les—châteaux~~

~~à partir de 9h30~~

~~Exposé/débat par un militant national :~~

~~La protection sociale—les mutuelles—Enjeux et perspectives~~

~~L'après-midi : visite guidée~~

~~La Sabline—musée de la préhistoire~~

~~Voir explications techniques et inscriptions en pages intérieures~~

Edito ...

C'est traditionnellement à l'automne que nous avons l'habitude de nous retrouver pour notre assemblée générale annuelle. Mais la dernière remonte à près de 18 mois (novembre 2021). Cela ne signifie pas pour autant que nous sommes rester inactifs.

Dès septembre 2022 le dossier « retraites » était

ouvert et il occupait déjà nos échanges dans le cadre du groupe des 9.

Certes localement, cette instance intersyndicale — réduite à 5 dans la Vienne par activité inexistante ou presque dans le 86, de 4 des membres nationaux— a veillé à garder dans le débat les préoccupations et revendications plus spécifiquement retraité-es. Une AG commune (ambition inhabituelle) a même été envisagée ; enrichie par une conférence débat (thème à définir) donnée par un-e spécialiste.

Mais l'actualité nous a rattrapés. Très vite , à l'instar des nos instances nationales, nous nous

(Suite page 2)

(Suite de la page 1)

sommes focalisés sur la loi retraite initiée par le gouvernement. Tout en maintenant, en interne, un débat d'opportunité. Fallait-il, pouvions-nous, entretenir un affichage de nos revendications spécifiques bien affirmé depuis 2021 ? : augmentation des pensions (avec a minima alignement sur l'inflation et mieux sur les salaires) , sauvegarde des services publics, traitement des déserts médicaux etc ... Au risque d'avoir l'air de faire bande à part.

Car, en effet, dès janvier, l'interpro syndicale unitaire était déjà en ordre de marche et entamait son long combat , séquencé par pas moins de 12 manifestations nationales d'ampleurs inédites depuis des années de lutte.

Le groupe des 9, comme sa représentation locale, s'est positionnée en satellite de l'interpro, sans jamais y participer formellement.

Cependant, les retraité-es ont été constamment présent-es dans cette déjà longue séquence revendicative. Et pas seulement par solidarité. Mais aussi parce que nous sommes directement concerné-es. Car à moyen et long terme, l'impact de la loi ne sera pas neutre pour les pensions : l'objectif, affiché, de contenir la charge des retraites à moins de 14% du PIB conduira inévitablement à un « lissage » par le bas de nos pensions. Cela se fera par le jeu, différencié par catégorie, des augmentations et contributions. C'est déjà le cas depuis 2018 pour la CSG dont le coefficient de calcul tient compte du niveau des pensions, avec une « frontière » arbitrairement fixée à 2.000€. A terme, ces mécanismes joueront sur tous les paramètres. Et l'incidence sera d'autant plus forte que les néo retraité-es vont être fortement touché-es par la loi : beaucoup, par fatigue professionnelle, n'iront

pas au bout, n'atteindront donc pas la pension complète et en plus subiront la décote.

Cette implication directe des retraité-es a été explicitement affirmée sans ambiguïté par notre banderole déployée lors des premières manifestations.

Il n'empêche, ce positionnement a fait l'objet de débat, à la limite de la polémique. Notamment avec la CGT dont certains membres craignaient que l'affichage des sigles du groupe des 9 (forcément incomplet par rapport à la plus large interpro syndicale) apparaisse comme une mise en cause de l'unité syndicale.

Le combat « retraites » n'est pas terminé. Certes nous allons continuer à participer. Mais faut-il remettre en lumière nos revendications spécifiques ? Est-ce stratégiquement nécessaire , sous quelle forme ? Vers quelles cibles ?

Parmi nous les avis sont partagés. Un débat s'impose ; au-delà de la seule commission, certes représentative (27 membres, dont au moins 15 régulièrement actifs) mais non renouvelée depuis plusieurs années.

Et de nouveaux dossiers s'ouvrent. Notamment celui de la protection sociale avec les bouleversements attendus des nouvelles dispositions relatives à la mutuelle. Pour nous, le terme « mutuelle » était égal à MGEN. Ça pourrait ne plus être vrai. Et l'adage « on paye selon ses moyens et reçoit selon ses besoins », non plus !

Tout cela mérite informations, débat et mise en œuvre de revendications.

Notre AG s'impose !

Michel Bonté



Protection sociale complémentaire (PSC) : la vigilance s'impose !

... par Jacques Lecoffre et Serge Garaté

Fin janvier 2022, les organisations syndicales, dont la FSU, signaient l'accord interministériel pour la mise en œuvre d'une protection sociale complémentaire obligatoire pour les actives et actifs relevant de la fonction publique d'état, financée à 50 % par l'employeur. Signature obtenue sous contrainte : menace d'une couverture complémentaire a minima et interdiction pour les non signataires de participer au suivi du dispositif et aux négociations qui devaient s'engager dans les différents ministères.

La participation de l'employeur fixée autour de 30 euros était présentée par le gouvernement comme un gain de pouvoir d'achat, avec la garantie d'un panier de soins correct (estimé à 60 €).

Les fondements du dispositif « PSC »

Ce sont ceux définis dans l'accord national interprofessionnel (ANI) mis en place dans le privé en 2016. Le dispositif sera décliné ministère par ministère avec de possibles variantes qui interrogent fortement. D'ores et déjà, 3 ministères se regroupent : l'Éducation Nationale (MEN), l'Enseignement supérieur (MESR) et le ministère des sports (MSJOP) représentant plus de 4 millions de cotisants !

- ◇ un contrat collectif obligatoire pour les actifs.ves, sans liberté de choix,
- ◇ la cotisation sera assise majoritairement sur une part forfaitaire et non proportionnelle aux revenus ce qui tue la solidarité professionnelle.
- ◇ aucune prise en charge de la PSC pour les retraités. Les liens avec les actives et actifs sont rompus : les retraités peuvent souscrire au contrat collectif sans prise en charge de leur ministère d'origine mais à des tarifs bien supérieurs qui progressivement atteindront 175 % de la cotisation d'équilibre (en gros le prix du panier de soins + celui d'une contribution solidaire, soit 175% de 66 €...).
- 1° Au titre de la première année, à 100 % ;
- 2° Au titre de la deuxième année, à 125 % ;
- 3° Au titre des troisième, quatrième et cinquième années, à 150 %.
- 4° au titre de la sixième année et suivantes, 175 %
- ◇ Le dispositif tire donc un trait sur la solidarité intergénérationnelle en légitimant la tarification à l'âge.
- ◇ le découplage des prestations santé et pré-

voyance, ce qui va provoquer des situations extrêmement difficiles pour les personnels en situation de longue maladie par exemple.

- ◇ la possibilité ouverte de prestations complémentaires mais à la charge exclusive du cotisant
- ◇ un système de décision qui laisse le dernier mot aux opérateurs et aux ministères, les avis de la CCPPS (Commission paritaire de pilotage et de suivi) n'étant que consultatifs.

Se renforce ainsi le transfert d'une part toujours plus importante du secteur santé au marché concurrentiel des assurances et mutuelles, en opposition totale au « 100 % Sécu pour les soins prescrits », mandat de la FSU conforté à son dernier congrès.

Quelle protection sociale voulons-nous ?

Comment accepter un projet qui engage un nouvel et très grave affaiblissement de la sécurité sociale, qui tourne le dos aux principes fondateurs de ce qui constitue encore malgré les attaques répétées un bien social majeur ? Ce n'est plus l'intérêt général qui prime, ce ne sont plus les principes de solidarité, le « à chacun selon ses besoins » et une contribution de « chacun selon ses moyens », mais au contraire l'abaissement programmé des dépenses de santé, « un filet de sécurité », pour les plus vulnérables et la confiscation de l'offre par les plus solvables. C'est la logique des « options », des « sur-complémentaires », Peut-on accepter un accès encore plus inégalitaire à la santé ? Peut-on assister au démantèlement de la Sécurité sociale sans réagir ?

La seule réponse possible est celle du 100 % Sécurité sociale pour tous les soins prescrits, la refondation des cotisations sociales, patronales et salariales, et le développement du service public de santé.





Un nouvel élan pour les services publics

LURE, 12>14 mai 2023

Village des services publics
Ateliers Débats | Concerts | Restauration

MANIF' NATIONALE

Samedi 13 mai 2023, départ : 14 h 30

Contact : lure2023@gmail.com

Cet article sera écrit avant que la **mobilisation nationale du 12 au 14 mai 2023, à Lure en Haute-Saône** (comme sur le modèle de **Guéret** en 2005 et 2015) réunissant usagers, personnels et élus, les organisations syndicales, associatives et politiques n'ait lieu. Vous le lirez après son déroulement. Nous souhaitons que ces 3 journées soient une vraie réussite !

Plus que jamais, nous aurons besoin de cet élan pour les services publics (SP) et le combat mené contre la réforme des retraites de ces derniers mois nous incite à ne pas céder pour ne pas accentuer la destruction de notre sécurité sociale déjà fort entamée par les assurances privées, les restes à charge, les exonérations de cotisations ...

La terrible crise sanitaire du Covid a démontré l'utilité, de la Sécurité sociale, la qualité et l'abnégation des personnels de nos SP et montré hélas les carences des gouvernements qui ont intensifié leur démantèlement, leur privatisation, la réduction et l'externalisation de leurs missions et la perte de sens de nombreux métiers .

Sans services publics, pas d'investissements publics, pas de politique publique, pas d'accès et d'égalité aux droits, pas de politique de réindustrialisation, pas d'aménagement du territoire ni d'indépendance énergétique ni de transition écologique.

Sans sécurité sociale pas de droits à une retraite digne et aux soins. Sans l'égalité femmes-hommes et pour faire face à la dégradation des conditions de vie et de travail de la jeunesse, pas de justice sociale. Les victimes en sont les usagers, les personnels c'est-à-dire l'ensemble de nos concitoyens.

Ces combats pour les SP, comme celui contre la réforme Macron - Borne sont liés aussi à celui pour l'augmentation des salaires et des pensions, sources encore quasi exclusives de notre Sécurité sociale et de bien-être social. Un développement des SP et la réussite de la transition écologique ne pourront avoir lieu que si nous résistons devant les forces du marché.

Ainsi face à l'amplification annoncée de la casse de notre sécurité sociale et du système de santé, de la fonction publique et des SP, nous devons nous engager dans une bataille pour leur reconquête. Il y a urgence de les renforcer par le soutien aux mobilisations d'usagers, aux luttes locales et de secteurs et œuvrer à leur convergence pour créer les conditions d'un rapport de force pérenne national.

C'est de tout cela dont il sera question et à quoi auront servi les journées de Lure : ambiance et échanges des ateliers que vous pouvez retrouver sur le site :

<https://www.convergence-sp.fr>

